



ASSOCIATION INTERNATIONALE DU DROIT DE LA MER
INTERNATIONAL ASSOCIATION OF THE LAW OF THE SEA
www.assidmer.net

**PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL
BENEVENTO – JEUDI 3 NOVEMBRE 2016**

Suite à l'Assemblée générale électorale tenue ce jour, le Conseil de l'Association internationale du Droit de la Mer s'est réuni, dans sa nouvelle composition, le 3 novembre 2016 à 19h10, sur la convocation de son Président, Monsieur le Professeur Giuseppe Cataldi, au siège du Dipartimento di Studi dei Sistemi Economici Giuridici e Sociali de l'Université du Sannio, Benevento, Italie.

L'ordre du jour était le suivant :

- Election du Président ;
- Election du Premier Vice-président ;
- Election du Second Vice-président ;
- Election du Secrétaire Général ;
- Election du Trésorier.

Etaient présents : les Professeurs Andrea Caligiuri, Rafael Casado Raigón, Giuseppe Cataldi, Angela Del Vecchio, José Manuel Sobrino Heredia, Ioannis Stribis.

Etaient absents : les Professeurs Mariko Kawano, Marta Chantal Ribeiro, Nathalie Ros.

S'agissant du poste de Président, le Professeur Giuseppe Cataldi est élu, à l'unanimité, Président de l'Association.

S'agissant du poste de Premier Vice-président, le Professeur José Manuel Sobrino Heredia est élu, à l'unanimité, Premier Vice-président de l'Association.

S'agissant du poste de Second Vice-président, le Professeur Nathalie Ros est élue, à l'unanimité, Second Vice-président.

Le Conseil confirme, à l'unanimité, comme Secrétaire général de l'Association le Professeur Nathalie Ros, le poste de Secrétaire général n'étant statutairement pas incompatible avec une vice-présidence.

Le Conseil, ayant pris note de la fin du mandat de la Trésorière et de sa décision de ne renouveler pas son mandat, remercie beaucoup Madame Andreone pour l'excellent

travail accompli et pour sa disponibilité à gérer la comptabilité de l'Association internationale du Droit de la Mer pendant la période intérimaire ; le Conseil élit, à l'unanimité, comme Trésorier de l'Association le Professeur Andrea Caligiuri. Le Président explique que le nouveau Trésorier ne pourra exercer ses fonctions qu'après l'ouverture d'un nouveau compte bancaire de l'Association internationale du Droit de la Mer, au nom du Trésorier et du Président, et la clôture de l'ancien compte.

Le Professeur Giuseppe Cataldi avise les membres du Conseil que, conformément aux Statuts et au droit français des associations, le Secrétaire général rédigera le compte-rendu de l'Assemblée générale et celui de la présente réunion, à partir des notes prises par lui-même et par le nouveau Trésorier, et que les procès-verbaux seront ensuite communiqués aux membres présents avant leur diffusion générale.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'ayant été soulevée, la réunion du Conseil est close à 19h45 heures.

Le Secrétaire Général,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'N. Ros', written in a cursive style.

Professeur Nathalie Ros

Nota bene : Le présent procès-verbal a été établi par le Secrétaire général de l'Association, absent lors du Conseil, à partir des notes rédigées par les Professeurs Caligiuri et Cataldi.